



VOLET B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé au greffe du tribunal de
commerce de Liège, division Dinant, le



17148550

Je

MONITEUR BELGE

13 -10- 2017

BELGISCH STAATSBLAD

06 OCT. 2017

Le greffier

Greffier

N° d'entreprise : 237.684.444

Dénomination

(en entier) : **ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES SERVICES DE
DISTRIBUTION D'EAU**

(en abrégé) : **A.I.S.D.E.**

Forme juridique : **Société Coopérative à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **5361 Scy-Hamois, rue des Scypoux 20**

Objet de l'acte : Prolongation de durée et modification des statuts

D'un acte dressé par le Notaire Jean Pierre MISSON de résidence à Ciney, soussigné, le 1er juin 2017, enregistré à Ciney le 12 juin 2017, référence ACP (5), volume 0 folio 0, case 6609, 6 rôles, 7 renvois, aux droits de cinquante euros,

Il résulte que l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes :

Prolongation de la durée de l'intercommunale pour une durée de 30 ans et modification comme suit de l'article 3 des statuts :

Article 3 : Durée

Ajout d'un paragraphe supplémentaire, libellé comme suit :

« L'Assemblée générale du 1er juin 2017 a prolongé la durée de l'intercommunale pour une durée de 30 ans (trente ans). »

Pour extrait analytique conforme.

(s) Jean-Pierre MISSON, notaire

Déposés en même temps : expédition du procès-verbal, extrait de ce procès-verbal, coordination des statuts, accusé de réception du 13 juillet 2017 du SPW, Département de la législation, des Pouvoirs Locaux et de la Prospective, accusant réception de la notification de la délibération de l'assemblée et précisant que le délai d'exercice de la tutelle est fixé au 29 août 2017 et qu'à défaut de décision dans ce délai l'acte est exécutoire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/10/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).